

[Texte]

The Chairman: Did you seek an input tax credit or a refund of that GST?

Mr. Soudavar: Yes. But on the other hand, we paid GST on all our activities.

Fundamentally, it comes to the point of whether we are a corporation or a tax-exempt charity or private. . . The moment you try to define an animal as being in between, a whole complication arises in the system. We operated exactly like any corporation. We raised capital, we built, and then we operate, and we paid GST on over \$1 million to \$1.5 million of operations per year that we do.

So as to the nature, it is a business, like a hotel, a private hospital, or whatever you want to name. Perhaps because we have been living with this law recently, any way in which we analyse it by trying to say it's this or it's that, we really come to one conclusion; we are either a private, non-profit type of organization, where we don't claim the GST and we go all the way, or we are a corporation. Anything in between creates a whole slew of complications.

The application is difficult because in this law they define that. . . The text says that membership is tied to ownership, etc. Just to define that, and how lawyers can come and twist our by-laws to apply. . . makes it far more. . . I'm returning to Mr. McCloskey's point for simplicity. Our suggestion is to trace the money, and if the money goes to investment that's a good thing and it's what is desirable. You don't want to kill that sort of funding. If the money goes for operations, then it is not intended for the creation of capital.

Essentially, your answer is that we operated like any corporation and we believe we are like any corporation.

The Chairman: Who will be the owners of the corporation?

Mr. Soudavar: The members.

Mr. Soetens: Is that all those who invested \$10,000 each, or whatever?

Mr. Soudavar: Yes.

Mr. Soetens: Are there no other owners?

Mr. Soudavar: No other owners. The law is written in such a way that there are a hundred ways it has to change that. I don't think it's in anybody's interest to approach the problem in this way, rather than as we propose, which we think avoids all the. . . Just by reading this, there are a hundred ways that would go through anyone's mind as to how to evade that. We don't want to evade; we just want the legislation to be clear, simple, and efficient.

The Chairman: You're absolutely correct. There's a question here as to whether. . . On the one hand, you have not-for-profit organizations and, on the other hand, you have profit-making corporations where we tax the value added. The question here is what is that fee being used for?

[Traduction]

Le président: Avez-vous demandé un crédit de taxe pour intrants ou un remboursement de cette TPS?

M. Soudavar: Oui. Mais, de notre côté, nous avons payé la TPS sur toutes nos activités.

Il faut se demander essentiellement si nous sommes une entreprise ou un organisme de charité exonéré, ou encore un particulier. . . Dès qu'on essaie de décrire un animal hybride, on crée toutes sortes de complications. Nous avons fonctionné exactement comme n'importe quelle entreprise. Nous avons recueilli du capital, nous avons construit et maintenant nous fonctionnons et nous payons la TPS sur nos opérations annuelles, qui s'élèvent à plus d'un ou 1,5 million de dollars.

Donc, pour ce qui est de la nature de notre organisation, c'est une entreprise tout comme un hôtel, un hôpital privé ou quelque chose du genre. Peut-être parce que cette loi est récente, nous ne pouvons en arriver qu'à une seule conclusion, quelle que soit la façon dont nous analysons la situation, en essayant de dire que nous sommes ceci ou cela; nous sommes soit une entreprise privée sans but lucratif, qui ne perçoit pas de TPS, et tout ce qui s'ensuit, soit une société. Tout statut qui se situerait entre les deux créerait toute une série de complications.

C'est difficile à appliquer parce que ce projet de loi définit que. . . Le texte précise que l'adhésion entraîne la propriété, et ainsi de suite. Simplement pour définir cette notion et pour savoir comment les avocats pourront contourner notre règlement interne pour appliquer. . . rend les choses beaucoup plus. . . J'en viens à ce que M. McCloskey a dit au sujet de la simplicité. Ce que nous suggérons, c'est de tenir compte de l'utilisation des fonds; s'ils servent à des investissements, c'est une bonne chose; c'est ce qu'il faut souhaiter. Il ne faut pas empêcher ce genre de financement. Mais si les fonds servent aux opérations, il ne s'agit pas de création de capital.

Essentiellement, pour répondre à votre question, nous fonctionnons comme n'importe quelle société et nous estimons être une société comme les autres.

Le président: À qui appartient cette société?

M. Soudavar: Aux membres.

M. Soetens: C'est-à-dire tous ceux qui ont investi 10t \$000\$ chacun, ou quelque chose du genre?

M. Soudavar: Oui.

M. Soetens: N'y a-t-il pas d'autres propriétaires?

M. Soudavar: Il n'y en a pas. La loi est rédigée de telle manière qu'il y a des centaines de moyens de changer ça. Je pense que personne n'a intérêt à aborder le problème sous cet angle, plutôt que comme nous le proposons, ce qui évite à notre avis tous les. . . Simplement en lisant le projet de loi, on peut penser à des centaines de façons d'échapper à son application. Ce n'est pas ce que nous voulons; nous voulons simplement que la loi soit claire, simple et efficace.

Le président: Vous avez tout à fait raison. Il faut se demander ici si. . . D'une part, il y a les organisations sans but lucratif et, d'autre part, les sociétés à but lucratif pour lesquelles nous taxons la valeur ajoutée. Ce qu'il faut savoir, dans ce cas-ci, c'est ce à quoi servent ces frais d'adhésion.